

# NAO BRANCHE 2025/2026

décembre 2025



le 18 septembre, les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) ont débuté au sein de la branche Banque Populaire.

Pour porter ses demandes et obtenir gain de cause, la CFTC a rejoint l'intersyndicale constituée (CFTC/CFDT/SNB/UNSA) avec plusieurs demandes :

- Une Augmentation Générale de 1,6% avec le versement d'un montant plancher de 600 euros et sans plafond de salaire.
- La revalorisation du Régime Supplémentaire de Retraite Collective
- La reconnaissance de l'ancienneté avec remise en place des Médailles du Crédit Populaire
- L'ouverture de la CASDEN à l'ensemble des collaborateurs du groupe

La première proposition de la Direction était fort éloignée de notre demande initiale avec une AG de 0.7% jusqu'à 80K€ et un rejet du reste des propositions.

Après plusieurs échanges, la dernière réunion de négociations s'est déroulée le 9 décembre et la RH Branche est revenue vers nous avec la proposition suivante :

- 1.3% pour les salaires jusqu'à 40K€
- 1% de 40K€ à 49K€
- 0.7% de 50K€ à 80K€

**DANS UN GROUPE QUI MARQUE UNE VIE, NOTRE INSISTANCE A ÉTÉ RÉCOMPENSÉE.**

Cette négociation permettra à plus de 90% des salariés des Banques Populaires d'obtenir une AG en janvier 2026.

En tant qu'Organisation Syndicale responsable, la CFTC a fait le choix de signer ces NAO.



Samira  
ALLOU  
0604523974



Franck  
BRUNELLA  
0617602562



Christelle  
CAUJOLLE  
0628531943



Emmanuel  
VERHAGUE  
0619736070